

Municipalité de Lamarche

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE
MRC LAC-SAINT-JEAN EST

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lamarche tenue le lundi 4 avril 2016 à 19H30 à la Mairie de Lamarche sous la présidence de Monsieur Gilbert Savard, maire.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le maire, Gilbert Savard,

Monsieur le conseiller, Jean-Luc Savinsky

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Madame Fabienne Girard, directrice générale

ABSENCES :

Mesdames les conseillères, Doris Pruneau et Lyne Bolduc.

Messieurs les conseillers, Réjean Savinsky, Roland Bélanger et Réjean Gagnon.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19H30 par M. Gilbert Savard, Maire.

À cette séance ont été dûment convoqués, selon le Code Municipal, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 19H30 sont présents monsieur le maire, Gilbert Savard et monsieur le conseiller Jean-Luc Savinsky.

Sont absents, mesdames les conseillères Doris Pruneau et Lyne Bolduc ainsi que messieurs les conseillers Réjean Savinsky, Roland Bélanger et Réjean Gagnon.

Est également présente la directrice générale, Fabienne Girard.

La séance est ajournée une heure après que le défaut de quorum fut constaté, soit à 20H30, tel que prescrit.

Compte tenu de l'avis public du 11 avril 2016 et de l'avis de convocation remis aux élus le 11 avril 2016, la rencontre reprendra le 14 avril 2016 à 19H30.

CONSTATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Je, soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Lamarche, certifie par la présente avoir affiché l'avis public de convocation de la présente séance d'ajournement le 11 avril 2016 et avoir transmis l'avis de convocation le 11 avril 2016, soit au moins quarante-huit heures avant la

Municipalité de Lamarche

présente séance à monsieur le Maire, Gilbert Savard, à mesdames les conseillères Doris Pruneau et Lyne Bolduc ainsi qu'à messieurs les conseillers, Jean-Luc Savinsky, Réjean Savinsky, Roland Bélanger et Réjean Gagnon, le tout conformément à la loi.



Annick Lachance, secrétaire-trésorière adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 14 AVRIL 2016

La signification de l'avis public de convocation de la présente séance est constatée, sont présents; M. le maire, Gilbert Savard.

Mesdames les conseillères Doris Pruneau et Lyne Bolduc.

Messieurs les conseillers, Jean-Luc Savinsky, Réjean Savinsky, Roland Bélanger et Réjean Gagnon.

Est également présente, la secrétaire-trésorière adjointe, Annick Lachance.

La séance est ouverte à 19H30 par Monsieur Gilbert Savard, maire.

68-04-16

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE M. le maire désire ajouter des points à l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Roland Bélanger
APPUYÉ PAR M. le conseiller Réjean Savinsky

ET RÉSOLU

QUE le point 2.1 soit ajouté à l'ordre du jour ayant comme objet; «Directrice générale par intérim» ainsi que les points 8.4 ayant comme objet «Lettre Mont Vîlain» et 9.4 ayant comme objet «Embauche à l'administration»

D'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

Ajout au point **9. Affaires nouvelles** :

- 9.1 *Demande de l'OBV*
- 9.2 *Demande d'achat de terrains auprès de la MRC*
- 9.3 *Adoption d'une offre de services pour l'établissement du compteur d'eau*
- 9.4 *Embauche à l'administration*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ORDRE DU JOUR

1. *Mot de bienvenue et ouverture de la séance*
2. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
3. *Exemption de la lecture et approbation du procès-verbal de la séance régulière du 7 mars 2016*

Municipalité de Lamarche

4. ADMINISTRATION

- 4.1 *Acceptation liste des comptes à payer, des comptes payés et des salaires nets pour le mois de mars 2016 et remise des activités financières pour mars 2016*
- 4.2 *Transfert de crédit budgétaire*

5. RÉSOLUTIONS

- 5.1 *Rapport de dépense de la directrice générale*
- 5.2 *Rapport de dépense de l'employé municipal*
- 5.3 *Camping municipal*
- 5.4 *Appel d'offres pour l'entretien des chemins*
- 5.5 *Changement d'une vitre et d'une gâche électrique*
- 5.6 *Appel d'offres pour un journalier*
- 5.7 *Tarif horaire pour les employés (es)*
- 5.8 *Rédaction de compte pour le MTQ*
- 5.9 *Autorisation d'un budget pour l'activité «Festival de VTT et de plein air de Lamarche»*
- 5.10 *Autorisation de dépense pour les projets PNR-3*
- 5.11 *Avis de motion pour régir les conteneurs maritimes, les câbles et les bâtiments accessoires*
- 5.12 *Avis de motion pour amender le règlement sur les frais du 9-1-1*
- 5.13 *Avis de motion pour un règlement pour autoriser les quads au secteur du rang 9 Ouest*

6. DEMANDE DE SUBVENTIONS

- 6.1 *Demande de salle gratuite par la CDL de Lamarche*
- 6.2 *Demande d'appui au Carrefour bénévole Labrecque Lamarche*
- 6.3 *Demande de salle gratuite par le Comité École Famille Communauté*

7. INVITATION

8. CORRESPONDANCE

- 8.1 *Certificat de conformité de la MRC de Lac St-Jean-Est pour le règlement 440-01*
8. *Demande des propriétaires de chalets à l'Île à Nathalie*
- 8.3 *Semaine de la municipalité*

9. AFFAIRES NOUVELLES

- 9.1 *Demande de l'OBV*
- 9.2 *Demande d'achat de terrains auprès de la MRC*
- 9.3 *Adoption d'une offre de services pour l'étalonnage du compteur d'eau*

10. TOURNÉE DES CONSEILLERS

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

69-04-16

2.1 DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT QUE Mme Fabienne Girard est absente pour congé maladie;

CONSIDÉRANT QUE pendant son absence un (e) remplaçant (e) doit être nommé pour le poste de secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Lyne Bolduc
APPUYÉ PAR M. le conseiller Jean-Luc Savinsky

ET RÉSOLU,

QUE le conseil municipal nomme la secrétaire-trésorière adjointe actuelle, Annick Lachance, directrice générale par intérim à raison de 34 heures par

Municipalité de Lamarche

semaines, jusqu'au retour de Mme Fabienne Girard, au taux horaire prévu à l'article 1.1 du contrat de travail.

QUE le conseil municipal de Lamarche autorise Mme Annick Lachance à signer tous documents pour et au nom de la municipalité de Lamarche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

70-04-16

3. EXEMPTION DE LA LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016

La directrice générale par intérim, Mme Annick Lachance, dépose le procès-verbal du 7 mars 2016 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins quarante-huit heures avant la présente séance.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réjean Gagnon
APPUYÉ PAR M. le conseiller Roland Bélanger

ET RÉSOLU,

QUE dispense de lecture soit et est accordé pour le procès-verbal reçu;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2016 est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

71-04-16

4.1 APPROBATION LISTE DES COMPTES À PAYER, DES COMPTES PAYÉS ET DES SALAIRES NETS POUR LE MOIS DE MARS 2016

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réjean Gagnon
APPUYÉ PAR M. le conseiller Réjean Savinsky

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lamarche approuve la liste des comptes à payer au montant de quarante-quatre mille trois cent trente-neuf dollars et soixante-douze sous (44 339.72\$), la liste des chèques manuels au montant de treize mille cinq cent trente dollars et soixante-treize sous (13 530.73\$), et les salaires payés au montant onze mille trois cent soixante et quatre dollars et trente-cinq sous (11 364.35\$).

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Lamarche représentant un grand total de soixante-neuf mille deux cent trente-quatre dollars et quatre-vingts sous (69 234.80\$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 4644 à 4667

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Municipalité de Lamarche

LISTE DES COMPTES À PAYER :

Aide amicale de Lamarche	25.00\$
Annick Lachance	32.80\$
BC2 Groupe-conseil inc.	260.76\$
Mégaburo	542.60\$
Collectes Coderr	97.73\$
Digicom inc.	21.79\$
Les Électriciens du Nord	1 766.89\$
Entreprise Fortin Labrecque	20 928.26\$
Entrepreneur Forestier Alex et Nico	1 960.63\$
Laboratoire Environex	205.27\$
Commerces B. Fortin inc.	295.20\$
Extincteurs Sag. Lac St-Jean	151.43\$
Les éditions juridiques FD	96.24\$
Gilbert Savard	71.20\$
Girard Fabienne	100.60\$
Produits Lépine inc.	412.28\$
Martel Fleuriste inc.	82.78\$
MAXXAM Analytique	182.81\$
MRC Lac St-Jean Est	6 777.48\$
Société canadienne des postes	66.20\$
Potvin & Bouchard	521.80\$
Raymond Chabot Grant Thornton	5 081.90\$
Rejean Gagnon	59.07\$
WSP Canada inc.	4 599.00\$
<u>TOTAL</u>	<u>44 339.72\$</u>

**LISTE DES COMPTES PAYÉS PAR PRÉLÈVEMENT BANCAIRE
ET PAR CHÈQUE MANUEL :**

Revenu Québec	4 514.76\$
Revenu Canada	1 801.62\$
Bell Canada	220.77\$
Bell Canada	176.07\$
Hydro-Québec	624.84\$
Hydro-Québec	1 072.87\$
Hydro-Québec	822.27\$
Hydro-Québec	96.52\$
Hydro-Québec	1 339.34\$
Hydro-Québec	318.73\$
Hydro-Québec	743.94\$
Diane Gagnon	200.00\$
Comité des Loisirs de Lamarche	500.00\$
Bibliothèque municipale Lamarche	500.00\$
William Fortin	100.00\$
Ministre des Finances	43.00\$
Société canadienne du cancer	50.00\$
Receveur général du Canada	406.00\$
<u>Total des chèques manuels :</u>	<u>13 530.73\$</u>
<u>Salaires du mois :</u>	<u>11 364.35\$</u>
<u>Grand total :</u>	<u>69 234.80\$</u>

Municipalité de Lamarche

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Annick Lachance, directrice générale par intérim, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

Annick Lachance
Annick Lachance, directrice générale par intérim

72-04-16

4.2 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

CONSIDÉRANT QU'il y a des postes budgétaires déficitaires;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réjean Savinsky
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Doris Pruneau

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lamarche autorise les virements budgétaires suivants :

MONTANT	DU POSTE BUDGÉTAIRE	AU POSTE BUDGÉTAIRE
1000.00\$	02 320 00 521 (entretien Chemin et trottoir)	02 320 00 643 (petits outils)
400.00\$	02 320 00 525 (entretien véhicule voirie)	02 320 00 643 (petits outils)
1 600.00\$	02 701 20 141 (salaire animation)	02 701 20 140 (salaire patinoire)
200.00\$	02 701 20 141 (salaire animation)	02 701 20 222 (RRQ)
50.00\$	02 701 20 141 (salaire animation)	02 701 20 232 (Assurance emploi)
300.00\$	02 701 20 141 (salaire animation)	02 701 20 242 (FSS)
400.00\$	02 701 20 141 (salaire animation)	02 701 20 252 (CSST)
Total : 3 950.00\$		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

73-04-16

5.1 RAPPORT DE DÉPENSE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE-
RÈGLEMENT CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRE

CONSIDÉRANT le règlement # 232-12-2007-01 sur le contrôle et suivi
budgétaire adopté à la séance extraordinaire le 19 mai 2011;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réjean Gagnon
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Doris Pruneau
ET RÉSOLU :

Municipalité de Lamarche

QUE le conseil reçoit le dépôt de la liste jointe.

#FACTURE	DATE	FOURNISSEUR	MONTANT
1	2 mars	Comité festival VTT et plein air de Lamarche	200.00\$
2	3 mars	Potvin & Bouchard	70.95\$
3	9 mars	Entrepreneurs Alex et Nico	100.00\$
4	10 mars	Les Électriciens du nord	337.00\$
5	21 mars	William Fortin	100.00\$
		Total :	807.95\$

EXPLICATIONS :

- 1.Achat de matériel pour le festival
- 2.Achat de robinet et valve pour le centre multiservice
- 3.Déblaiement de la neige au ruisseau en bas de la côte
- 4.Réparation du poêle électrique de la salle municipale
- 5.Commandite pour camp d'étude (football)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

74-04-16

5.2 RAPPORT DE DÉPENSE DE L'EMPLOYÉ MUNICIPAL
RÈGLEMENT CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRE

CONSIDÉRANT le règlement # 232-12-2007-01 sur le contrôle et suivi budgétaire adopté à la séance extraordinaire le 19 mai 2011;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Roland Bélanger
APPUYÉ PAR M. le conseiller Réjean Gagnon
ET RÉSOLU :

QUE le conseil reçoit le dépôt de la liste jointe.

#FACTURE	DATE	FOURNISSEUR	MONTANT
1		Les Électriciens du Nord	123.00\$
2		BMR DELISLE	82.00\$
3		Produits Lépine	74.97\$
		Total :	279.97\$

EXPLICATIONS :

- 1. Fluorescents pour l'édifice municipal
- 2. Bois 2x2 pour pancartes sur les chemins
- 3. 3 x 20 litres de chlore

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

75-03-16

5.3 CAMPING MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture du camping Tchitogama se fera en date du 23 mai 2016;

Municipalité de Lamarche

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de la saison en date du 11 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE les employées du camping, gérante, Mme Suzie Bouchard et assistante gérante, Mme Lise Guérin doivent débiter le travail avant la date d'ouverture;

CONSIDÉRANT les travaux à faire avant l'ouverture et le matériel nécessaire, voici la liste des dépenses à effectuer :

- Patios des quatre (4) chalets,
- Pieux ou bloc de ciment aux chalets,
- Réparation de la passerelle pour les quais à la rampe de mise à l'eau,
- Teindre les quais de la marina,
- Achat de 10 chaises de camping pour les chalets et le POD.
- Produit de conciergerie
- Rideaux de douche pour cinq (5) douches,
- Banc pliant pour quatre (4) douches,
- Un miroir,
- Achat et installation d'un petit chauffe-eau à l'accueil,
- Caméras de surveillance
- Installation de lumières pour une meilleure visibilité pour les caméras,
- Calculatrice et ouvre-boite
- Peinture à plancher pour le gazebo et la buanderie,
- Installer protection au bout des rampes de mise à l'eau
- Deux habits de pluie.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Roland Bélanger
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Lyne Bolduc

ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Lamarche autorise un ajustement de salaire de 2% pour les employées du camping et l'embauche de Mme Suzie Bouchard au taux de 16.32\$ de l'heure et 35 heures/semaine, comme gérante et de Mme Lise Guérin au taux de 15.30\$ de l'heure et 35 heures/semaine et de débiter la période d'emploi le 2 mai 2016 jusqu'au 16 septembre 2016.

QUE la municipalité de Lamarche accorde un budget de 10 000\$ pour les réparations et l'achat de matériel au camping municipal.

QUE les postes budgétaires 02 701 40 521 et 02 701 40 141 soient imputés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

76-04-16

5.4 APPEL D'OFFRES POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'ÉTÉ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lamarche doit effectuer des travaux d'entretien et de nivelage sur les chemins de la municipalité, pendant la saison estivale;

Municipalité de Lamarche

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lamarche est allée en appel d'offres pour l'entretien des chemins d'été et a ouvert des soumissions le 1^{er} mai 2014;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lamarche a précisé dans son appel d'offres que ce contrat d'entretien était pour une durée initiale d'un an, soit 2014, et qu'il était renouvelable pour une deuxième et troisième année, à l'entière discrétion de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lamarche a été satisfaite des services des Entreprises Forestières Lachance lors des étés 2014 et 2015;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lamarche souhaite renouveler le contrat d'entretien des chemins d'été pour l'année 2016 avec Les Entreprises Forestières Lachance;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réjean Savinsky
APPUYÉ PAR M. le conseiller Réjean Gagnon**

ET RÉSOLU,

QUE la municipalité de Lamarche autorise le renouvellement du contrat d'entretien d'été pour un an, soit l'année 2016, avec Les Entreprises Forestières Lachance au prix de 32 092.40\$ taxes incluses.

QUE le prix du kilométrage entendu est de 896.44\$ si la municipalité de Lamarche souhaite ajouter ou enlever des parties d'entretien de chemin tel que stipulé au cahier de charge article 2.11.2.

QUE le poste budgétaire 02 320 00 520 soit imputé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

77-04-16

5.5 CHANGEMENT D'UNE VITRE ET AJOUT D'UNE GÂCHE ÉLECTRIQUE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lamarche reconnaît l'importance de protéger ses employés (es) dans leurs milieux de travail;

CONSIDÉRANT QUE des recommandations ont été formulées pour remédier à la sécurité du bureau;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu des soumissions afin de sécuriser le guichet et la porte du bureau municipal par Vitrierie Boily et Les Électriciens du Nord inc;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Roland Bélanger
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Doris Pruneau**

ET RÉSOLU

Municipalité de Lamarche

QUE la municipalité de Lamarche autorise la dépense pour installer une vitre pleine à l'emplacement du guichet ainsi qu'une barre-panique Push Paddle au montant de 1 380.00\$ plus les taxes chez Vitrierie Boily.

QUE la municipalité de Lamarche autorise la dépense de 719.17\$ taxes incluses pour une gâche électrique chez les Électriciens du Nord.

QUE le poste budgétaire 02 130 00 522 soit imputé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

78-04-16

5.6 APPEL D'OFFRES POUR UN JOURNALIER

CONSIDÉRANT QUE pour les besoins de l'entretien des chemins en période estivale, la municipalité souhaite engager un journalier afin d'aider l'employé municipal;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lamarche souhaite adresser un avis public afin d'obtenir des candidatures;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réjean Gagnon
APPUYÉ PAR M. le conseiller Roland Bélanger**

ET RÉSOLU,

QUE la municipalité de Lamarche affiche un appel d'offres pour un emploi de journalier a raison de quarante (40) heures semaines, au taux horaire 16.00\$ l'heure pour une durée de vingt-six (26) semaines.

QU'une circulaire soit envoyée par la poste à chacune des résidences.

QUE les élus nommés pour le comité de sélection soient :

- ☐ Mme Doris Pruneau
- ☐ M. Réjean Savinsky
- ☐ M. Gilbert Savard

QUE les postes budgétaires 02 130 00 321 et 02 320 00 141 soient imputés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

79-04-16

5.7 TARIF HORAIRE POUR LES EMPLOYÉS (ES)

CONSIDÉRANT QUE lors des préparatifs budgétaires un ajustement du taux horaire pour des employés a été décidé;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Doris Pruneau
APPUYÉ PAR M. le conseiller Réjean Savinsky**

ET RÉSOLU

Municipalité de Lamarche

QUE le conseil municipal accorde un ajustement du taux horaire de 0.30\$/heure pour Mme Lise Guérin, assistante gérante au camping, de 0.32\$/heure pour Mme Suzie Bouchard, gérante au camping et de 0.50\$/heure pour M. Fabrice Tremblay, journaliste, pour l'année 2016.

QUE les postes budgétaires 02 701 40 141 et 02 190 00 141 soient imputées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

80-04-16

5.8 REDDITION DE COMPTE POUR LE MTQ

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports (MTQ) a versé une compensation de 57 563\$ pour l'entretien du réseau local pour l'année civile 2015;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dans les municipalités sont responsables et situées sur ces routes;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT QU'un vérificateur externe présentera dans les délais significatifs pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réjean Gagnon
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Doris Pruneau

ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Lamarche informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

QUE notre vérificateur comptable de Raymond Chabot Grant Thornton soit mandaté pour effectuer la vérification de la reddition.

QUE le poste budgétaire 02 130 00 413 soit imputé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

81-04-16

5.9 AUTORISATION D'UN BUDGET POUR L'ACTIVITÉ «FESTIVAL DE VTT ET DE PLEIN AIR DE LAMARCHE»

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lamarche a obtenu une aide financière auprès de la Politique nationale de la ruralité 3 au montant de 5 000\$;

CONSIDÉRANT QUE pour l'élaboration de ce festival des préparatifs sont déjà en marche et des dépenses sont prévues à court terme;

Municipalité de Lamarche

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Roland Bélanger
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Doris Pruneau

ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Lamarche autorise un budget au montant de 5 000\$
pour les activités du Festival de VTT et de Plein Air de Lamarche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

82-04-16 5.10 AUTORISATION DE DÉPENSES POUR LES PROJETS POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ (PNR) -3

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lamarche a obtenu trois (3)
projets PNR-3;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre de ces projets doit être appliquée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réjean Gagnon
APPUYER PAR M. le conseiller Réjean Savinsky

ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Lamarche autorise les dépenses suivantes :

- Installation d'une nouvelle pancarte de «Bienvenue» au prix de 5 459\$.
- Achat et installation d'un booster pour le cellulaire au prix de 3 569\$.
- Projet «Développement et Agrandissement de la marina» au prix de 34 120\$.

QUE le poste budgétaire 02 701 40 522 soit imputé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

83-04-16 5.11 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT POUR RÉGIR LES CONTENEURS MARITIMES, LES CÂBLES ET LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES

Avis de motion est donné par Mme Doris Pruneau conseillère # 3, d'un règlement #444, afin de réglementer l'usage de conteneurs maritimes, l'installation de câbles et l'usage des bâtiments accessoires, que ce règlement sera présenté à une séance ultérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Municipalité de Lamarche

84-04-16

5.12 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT POUR AMENDER LE RÈGLEMENT SUR LES FRAIS 9-1-1

Avis de motion est donné par M. Réjean Savinsky, conseiller # 2, d'un règlement afin d'amender les taux du service 9-1-1, que ce règlement sera présenté à une séance ultérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

85-04-16

5.13 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT POUR AUTORISER LE PASSAGE DES QUADS AU SECTEUR DU RANG 9 OUEST

Avis de motion est donné par M. Réjean Gagnon conseiller # 5, d'un règlement afin d'autoriser la circulation des quads sur le rang 9 ouest à Lamarche, que ce règlement sera présenté à une séance ultérieure.

QUE ce règlement sera présenté pour approbation auprès du Ministère des Transports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. DEMANDE DE SUBVENTIONS

86-04-16

6.1 DEMANDE DE SALLE GRATUITE PAR LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE LAMARCHE

CONSIDÉRANT la demande de salle gratuite de la Corporation de développement de Lamarche, signée par M. Bertrand Gagné pour leur assemblée générale annuelle qui se tiendra le vendredi 15 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Jean-Luc Savinsky
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Doris Pruneau

ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Lamarche accorde gracieusement la salle municipale à la Corporation de développement de Lamarche pour leur activité d'assemblée générale annuelle et qui se tiendra le vendredi 15 avril 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

87-04-16

6.2 DEMANDE DE CONSENTEMENT POUR LE CARREFOUR BÉNÉVOLE LABRECQUE LAMARCHE

CONSIDÉRANT la demande de M. Langis Gaudreault afin d'obtenir la permission pour déposer un projet d'améliorations intérieures et extérieures au centre multiservice de Lamarche;

EN CONSÉQUENCE,

Municipalité de Lamarche

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réjean Gagnon
APPUYÉ PAR M. le conseiller Réjean Savinsky**

ET RÉSOLU

QUE soit accordé la permission à M. Langis Gaudreault, du Carrefour bénévolé Labrecque Lamarche d'effectuer des améliorations locatives intérieures et/ou extérieures au centre communautaire multiservice de Lamarche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

88-04-16

6.3 DEMANDE DE SALLE GRATUITE PAR LE COMITÉ-ÉCOLE FAMILLE COMMUNAUTÉ

CONSIDÉRANT la demande de Mme Linda Duchesne du comité École Famille Communauté, afin d'obtenir la salle gratuite pour une activité de souper pour la Fête des Mères le samedi 7 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Roland Bélanger
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Lyne Bolduc**

ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Lamarche accorde gracieusement la salle municipale au Comité École Famille Communauté pour leur activité de souper Fête des Mères le samedi 7 mai 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. INVITATION

8. CORRESPONDANCE

M. le Maire fait la lecture de la correspondance et la directrice générale par intérim en dépose le contenu aux archives de la Municipalité pour consultation publique.

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 DEMANDE DE L'OBVS

M. le maire explique que le l'Organisme de Bassin Versant du Saguenay (OBVS) à remis à la Municipalité de Lamarche le compte rendu de la rencontre de mobilisation des acteurs de l'eau de la Municipalité de Lamarche s'étant tenue le 9 mars 2016 à laquelle 14 personnes ont assistés. Lors de cette rencontre, l'organisme de bassin versant du Saguenay a présenté le Plan directeur de l'eau, document incluant des stratégies proposées pour permettre la conservation de nos plans d'eau.

Municipalité de Lamarche

89-04-16

9.2 DEMANDE D'ACHAT DE TERRAINS AUPRÈS DE LA MRC

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lamarche souhaite développer les secteurs de la rivière Péribonka pour sa villégiature;

CONSIDÉRANT QU'un potentiel de villégiature a été identifié sur les terres publiques intramunicipales riveraines à la rivière Péribonka situées à l'est de la rampe de mise à l'eau du secteur de villégiature de L'Île-à-Nathalie (partie des lots 43 et 44 du rang VIII du canton de Labrecque);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Planification intégrée de développement et d'utilisation du territoire public intramunicipal révisée de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, il est possible pour la municipalité de Lamarche de réaliser elle-même le développement de villégiature dans ce secteur de L'Île-à-Nathalie;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles a autorisé la MRC de Lac-Saint-Jean-Est à aliéner une partie des lots 43 et 44 du rang VIII du canton de Labrecque en faveur de la municipalité de Lamarche pour le développement d'une vingtaine de terrains de villégiature;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté par règlement un programme particulier d'urbanisme pour ce projet de villégiature et qu'il a été approuvé par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réjean Gagnon
APPUYÉ PAR M. le conseiller Réjean Savinsky**

ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Lamarche demande à la MRC de Lac St-Jean-Est d'acheter les terres visées par le projet de villégiature du secteur de l'Île à Nathalie afin d'être maître d'œuvre de ce développement de villégiature.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

90-04-16

9.3 ADOPTION DE L'OFFRE DE SERVICES POUR L'ÉTALONNAGE DU COMPTEUR D'EAU

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales oblige les municipalités à déclarer ses données de consommation d'eau potable à des normes établies;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est subventionnée en partie par la TECQ 2014-2018;

Municipalité de Lamarche

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Roland Bélanger
APPUYÉ PAR M. le conseiller Réjean Savinsky

ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Lamarche accepte la soumission de DC Com électricité contrôle, au montant forfaitaire de 980.00\$ plus taxes pour effectuer l'étalonnage du compteur d'eau au puits d'eau potable du 7 Rang Caron.

QUE le poste 02 00 413 649 soit imputé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

91-04-16

9.4 EMBAUCHE À L'ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lamarche aura besoin de personnel pour le poste de secrétaire trésorière pour une période de remplacement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'engager une personne pour effectuer du support afin de répondre aux citoyens, d'effectuer diverses tâches de secrétariat, effectuer les encaissements et toutes autres tâches demandées;

CONSIDÉRANT QUE Mme Hélène Tremblay a effectué un stage à la Municipalité de Lamarche récemment pour les tâches demandées;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Jean-Luc Savinsky
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Lyne Bolduc
ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de Mme Hélène Tremblay pour le poste de secrétaire trésorière au taux horaire de 16.00\$, à raison de vingt-cinq (25) à trente (30) heures par semaine pour une durée de trois (3) semaines, début de l'emploi le lundi 18 avril 2016, avec possibilité de prolongement si nécessité.

QUE le poste budgétaire 02 130 00 141 soit imputé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. TOURNÉE DES CONSEILLERS

M. le maire donne la parole aux élus, chacun donne l'information des dossiers qui leur sont dévolus.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire, Gilbert Savard, invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

Municipalité de Lamarche

92-04-16

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés,

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réjean Savinsky
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Doris Pruneau**

ET RÉSOLU

QUE la séance soit levée, il est 21 H 05

Je, soussigné Gilbert Savard, maire de la municipalité de Lamarche ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui sont contenues.


M. Gilbert Savard, maire


Mme Annick Lachance, directrice générale par intérim

Municipalité de Lamarche

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE
MRC LAC-SAINT-JEAN EST

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lamarche tenue le lundi 2 mai 2016 à 19 h 30 à la Mairie de Lamarche sous la présidence de M. Gilbert Savard, maire et à laquelle il y avait quorum légal.

SONT PRÉSENTS :

Ms. les conseillers, Jean-Luc Savinsky, Réjean Savinsky, Roland Bélanger et Réjean Gagnon

Mme la conseillère, Doris Pruneau, Mme la conseillère, Lyne Bolduc

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Annick Lachance, directrice générale par intérim

ABSENCE : aucune

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 par M. Gilbert Savard, Maire.

93-05-16

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réjean Gagnon
APPUYÉ PAR M. le conseiller Réjean Savinsky
ET RÉSOLU**

D'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

Ajout au point **9. Affaires nouvelles :**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Exemption de la lecture et approbation du procès-verbal de la séance régulière du 4 avril 2016 ajournée, reprise le 14 avril 2016

4. ADMINISTRATION

- 4.1 Acceptation liste des comptes à payer, des comptes payés et des salaires nets pour le mois d'avril 2016 et remise des activités financières pour avril 2016
- 4.2 Transfert budgétaire

5. RÉSOLUTIONS

- 5.1 Rapport de dépense de la directrice générale
- 5.2 Rapport de dépense de l'employé municipal
- 5.3 Adoption du règlement #444 modifiant le règlement de zonage en vue d'autoriser les conteneurs maritimes dans les zones de villégiature, d'interdire les usages d'habitation dans les bâtiments accessoires et de réglementer l'utilisation de câbles métalliques aux conditions énoncées au présent règlement.
- 5.4 Adoption du règlement # 445 modifiant le règlement # 235-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1